

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 8329

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/8329

Type d'acte : Déclaration de conformité

Déposant :

Nom/dénomination : WEBEDIA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 501 106 520

N° gestion : 2015 B 06585



WEBEDIA

Société anonyme au capital de 1 301 569 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre

L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 411 659 675 RCS Nanterre

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné Cédric SIRE,

Agissant en qualité de Président de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros, ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret, immatriculée 411 659 675 RCS Nanterre,

et

Agissant en qualité de Directeur général de la société WEBEDIA, société anonyme au capital de 1 301 569 euros ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret, Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre,

a préalablement à la déclaration de conformité qui va suivre exposé ce qui suit :

1) Le projet étant né d'une fusion entre WEBEDIA et L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, il a été, conformément aux dispositions de l'article R236-1 du Code de commerce, établi un traité de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM devant être transmis à WEBEDIA.

Il est en outre précisé que WEBEDIA ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L 236-11 du Code de commerce, la totalité des actions de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, société absorbée, ni approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de WEBEDIA, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L 236-9 et L 236-10 du Code de commerce.

2) L'avis prévu par l'article R236-2 du Code de commerce a été publié, au nom de la société WEBEDIA et de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, dans le Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales du 30 septembre 2019, après dépôt du traité de fusion aux Greffes du tribunal de commerce de Nanterre comme mentionné dans ledit avis.

En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 octobre 2019.



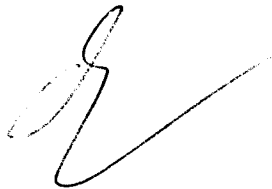
La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM.

3) Les avis prévu par l'article R 210-9 du Code de commerce, tant en ce qui concerne la fusion par absorption de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM par WEBEDIA, qu'en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM, ont été publiés dans les Affiches Parisiennes le 20 décembre 2019.

4) En outre, une copie de la présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée au Greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

et ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion des sociétés WEBEDIA et L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à *Levallois Perret*
Le *10/01/2020*
en cinq exemplaires.



Direction du SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

VANVES 2

Le 16/01/2020 Dossier 2020 00007281, référence 9224P02 2020 A 00651

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : 0 €

Montant reçu : 0 €

Le Contrôleur des finances publiques

Région ÎLE-DE-FRANCE
Contrôleur des
Finances Publiques